



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 37339

Texte de la question

M Michel Sainte-Marie appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les difficultés rencontrées par la Fédération nationale des centres d'information et de vulgarisation agricoles et menager-agricoles (CIVAM). La dotation annuelle qui lui a été attribuée en 1987 s'est élevée à 1 350 000 francs au lieu de 2 845 000 francs en 1985 et 1986, soit une réduction de 53 p 100 des crédits. Cette mesure compromet très sérieusement la continuité des activités de formation des CIVAM et remet en cause leur action de formation de responsables et de cadres pour l'agriculture. Aussi, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire d'attribuer rapidement à la Fédération nationale des CIVAM l'aide financière complémentaire indispensable à la poursuite de ses missions.

Données clés

Auteur : [M. Sainte-Marie Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37339

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 842